



PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} DRIEDGER présente la pétition de M. L. Hockley, P. White, S. MacDonald et autres personnes demandant au ministre de la Justice d'encourager le gouvernement du Manitoba à poursuivre son partenariat avec les écoles et la police afin que les clubs d'athlétisme de la police de Winnipeg offrent des activités récréatives et sportives.

Est lue et déposée la pétition que M^{me} DRIEDGER a présentée au nom de M. Ilderton, V. Martens, K. Kliever et autres personnes demandant au ministre de la Justice d'encourager le gouvernement du Manitoba à poursuivre son partenariat avec les écoles et la police afin que les clubs d'athlétisme de la police de Winnipeg offrent des activités récréatives et sportives.

M^{me} MCGIFFORD, *ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet de la Fête du Manitoba et signale que la province célèbre aujourd'hui son 130^e anniversaire.

M^{me} DACQUAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD, font des observations sur la déclaration.

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet du mot « lies » qu'a utilisé la députée de River East.

Après les interventions de M^{me} MITCHELSON, de M. le *ministre* MACKINTOSH et de M. LAURENDEAU, le président accorde la parole à M. le *ministre* MACKINTOSH afin que celui-ci fournisse de nouveaux renseignements sur le rappel au *Règlement*.

M. le *ministre* MACKINTOSH termine son intervention.

Le président déclare le rappel au *Règlement* recevable et demande à la députée de River East de se rétracter.

M^{me} MITCHELSON se rétracte.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. RONDEAU, FAURSCHOU, SCHELLENBERG et PENNER (Emerson) font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* SELINGER :

que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. STEFANSON :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le budget ne tienne pas compte des besoins actuels et futurs des Manitobaines et des Manitobains :

- a) en ne proposant pas une perspective globale ni un plan pour l'économie;
- b) en ne protégeant pas le climat économique propice qui a régné au cours des dix dernières années;
- c) en n'accordant pas à la population un allègement fiscal appréciable;
- d) en ne reconnaissant pas l'importance d'avoir un système fiscal concurrentiel afin que le Manitoba demeure prospère;
- e) en ne donnant aux jeunes aucune raison de demeurer au Manitoba;
- f) en n'accordant pas une aide suffisante aux universités du Manitoba;
- g) en n'établissant pas un processus de consultation publique sur la création de cinq nouveaux casinos;
- h) en n'accordant aucune aide aux agriculteurs touchés par les graves inondations dans le sud-ouest du Manitoba;
- i) en ne répondant pas aux besoins de la population rurale du Manitoba en ce qui concerne les routes et l'infrastructure routière;
- j) en ne mettant pas fin à la médecine de couloir comme il avait été promis;
- k) en ne prévoyant pas l'ouverture des 138 nouveaux lits d'hôpitaux permanents qui avait été promise;
- l) en ne répondant pas aux besoins et aux préoccupations de la ville de Winnipeg et de sa population,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Vendredi 12 mai 2000

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. MALOWAY termine son intervention.

Après les interventions de M. PENNER (Emerson) et de M^{me} la *ministre* MIHYCHUK, M. LOEWEN prend la parole jusqu'à 12 h 30 et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES